



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 59420

Texte de la question

M Yves Coussain demande a Mme le ministre delegue au logement et au cadre de vie quelle suite elle entend donner au rapport annuel de controle etabli par l'Agence nationale pour la participation des employeurs a l'effort de construction, organisme de tutelle des collecteurs, et quelles sont les intentions du gouvernement en matiere du 1 p 100 patronal.

Texte de la réponse

Reponse. - La publication du rapport annuel de l'ANPEEC, pour la premiere fois depuis sa creation en 1987, a ete decidee afin de contribuer a une plus grande transparence sur l'utilisation des fonds collectes au titre du 1 p 100. Ce rapport fait non seulement etat des constatations relevees, mais egalement des mesures d'ores et deja prises pour y remedier. Ainsi, sur les soixante-quatre CIL controles, quatre d'entre eux ont fait l'objet de sanctions de la part du ministre sur proposition de l'agence. Une reflexion sur le financement du logement est envisagee a l'automne. Elle concernera, bien evidemment, le logement social. Dans ce cadre, une analyse de l'utilisation du 1 p 100 sera menee pour apprecier le role de ce financement complementaire.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59420

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement et cadre de vie

Ministère attributaire : logement et cadre de vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2872